

C.E.A : Conseil des élèves, Avenches

Définition :

Le C.E.A a pour but d'offrir un espace de parole aux élèves, afin qu'ils puissent partager leurs idées pour participer à la vie du collège d'Avenches et environs.

Ex : proposition de projets, aide lors de manifestations, bien-être à l'école, ...

Fonctionnement :

a) Election :

Chaque classe élit un délégué et un suppléant (en cas d'absence du/de la délégué.e, ou pour seconder celui-ci/celle-ci).

L'élection est gérée par le/la maître.sse titulaire de la classe.

b) Tâches du/de la délégué.e

- Le/la délégué.e représente sa classe au sein du C.E.A. Après chaque conseil, il/elle réalise un compte rendu des débats (à l'aide du PV de la séance).

- Si un.e délégué.e désire présenter un thème au C.E.A, il/elle le valide auprès du/de la maître.sse de classe qui en garantit la portée générale et non limitée à quelques individus ou à quelques classes uniquement.

- Les thèmes peuvent être proposés aux délégués par tous les élèves du site de Sous-Ville et éventuellement par des partenaires de l'école (infirmière, arpeje, PPLS, Arcades...).

- Le/la délégué.e complète la fiche « propositions pour le C.E.A » et la dépose dans le casier du C.E.A en salle des maîtres, au minimum 1 semaine avant la prochaine séance.

- La durée du mandat du/de la délégué.e et du/de la suppléant.e est de x ans.

c) Séances du C.E.A :

- Le C.E.A se réunit 4 fois par année scolaire

- Les séances sont encadrées par les doyens du cycle 3

- Les réunions sont fixées en P0 du vendredi pour l'année scolaire 2024-2025

- Le Conseil siège en salle C105

Calendrier 2024-2025:
A définir lors du premier CEA

- La première séance du C.E.A permet d'élire le comité.

COMITE DU C.E.A	Président(e)	<ul style="list-style-type: none"> - organisation des séances (trie des projets, proposition de projets, ordre du jour). - direction de la séance (accueil et clôture) - gestion de la prise de parole
	Vice-Président(e)	<ul style="list-style-type: none"> - aide le/la Président(e) dans ses tâches - remplacement du/de la Président(e)
	2 secrétaires	<ul style="list-style-type: none"> - mise par écrit des sujets abordés et décisions prises - écriture du procès-verbal de la séance
	Scrutateur/trice	<ul style="list-style-type: none"> - décompte des voix lors des votes
	Gardien(ne) du temps	<ul style="list-style-type: none"> - contrôle du temps à disposition durant la séance
	Délégué(e)s de classe	<ul style="list-style-type: none"> - transmission des projets au Conseil via la fiche « propositions pour le C.E.A ». - propositions, discussions, vote - transmission des décisions prises par le C.E.A à sa classe.
	Suppléant(e)s des délégué(e)s	<ul style="list-style-type: none"> - aide le/la délégué.e dans ses tâches - remplacement du/de la délégué.e
	2 doyens	<ul style="list-style-type: none"> - encadrement

Commissions :

- Les commissions sont constituées d'au moins trois délégués intéressés ou désignés.
- Elles se réunissent aussi souvent que nécessaire pour mener à bien leurs projets.
- Elles présentent l'avancée de leurs travaux lors des C.E.A.
- Pour toute communication ou information adressée aux divers intervenants de l'école, les commissions s'adressent en premier lieu au comité. Ce dernier prendra contact avec les doyens du cycle 3.

Pour le Conseil de direction,
Alexandre Keller
Avenches, le 31.10.24